



GÉRER LE RISQUE PÉNAL ET LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROGRAMME

ÉVALUER LE RISQUE PÉNAL DANS L'ENTREPRISE

- Définir la responsabilité pénale
- Mesurer les principales infractions possibles

DÉTERMINER LE RESPONSABLE PÉNAL

- Le chef d'entreprise, personne physique
- L'étendue de la responsabilité pénale : envers les salariés / la responsabilité du fait des salariés
- La simple omission, « négligence » ou « passivité » : un comportement sanctionnable
- Les cas d'irresponsabilité pénale

OPÉRER UN TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ : LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

- Pourquoi une délégation de pouvoirs ?
- Comment la mettre en œuvre (conditions, limitation, moyens, choix du délégataire, respecter le contrat...)?
- Etudier l'opportunité des subdélégations
- Les situations pouvant impacter la délégation
- Les conséquences et la portée de la délégation
- Le maintien de la responsabilité civile de l'employeur



OBJECTIFS

Assurer une formation générale afin de maîtriser les comportements à adopter en matière de risque pénal et de délégations de pouvoirs.



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Atelier de formation associant théorie et pratique
- Remise d'un support pédagogique écrit reprenant les thèmes abordés dans la demi-journée
- Grille d'évaluation de la formation



Pour en savoir plus sur l'accessibilité à nos formations, [cliquez ici](#)



PUBLIC CONCERNÉ

Aucun prérequis demandé

- Directeur(rice)/Responsable des ressources humaines
- Responsable administratif(ive)
- Assistant(e) de direction / Assistant(e) administratif(ive)
- Responsable / Chef d'équipe
- Chef d'entreprise
- Chargé(e) des relations sociales
- Juriste
- Expert-comptable
- Gestionnaire de paie / RH



TARIF

(frais de petit déjeuner offerts)

Tarif demi-journée : 1.500 euros HT

Tarif journée : 3.000 euros HT



Accéder au [formulaire d'inscription](#)